

## Etat des risques d'accessibilité au plomb Réalisé en application de l'article L1334-5 du Code de la santé publique

<b>43, avenue de la Libération 60260 LAMORLAYE</b>  CADASTRE : NON COMMUNIQUE  <b>1 APPARTEMENT, LOT 18 DU BÂTIMENT A, 2EME ETAGE, PORTE GAUCHE, ESCALIER C</b>	Propriétaire : <b>Madame Odile MISCOPEIN</b>
Dossier n° : 04092011 Pb Donneur d'ordre : Agence Immobilière Roussel à Gouvieux Représentée par Monsieur Roussel	
Inspection effectuée par: 2M Entreprise Monsieur Guy MORIN Le : 28 septembre 2004	

### Conclusion conformément à l'article R.32-12 du Code de la santé publique

**L'état des risques d'accessibilité au plomb dans les peintures a révélé :**  
**- l'absence d'accessibilité au plomb dans les revêtements**  
**65 points mesurés**  
**0 point de plomb avec un taux supérieur à 1mg/cm<sup>2</sup>**

Guy MORIN : <ul style="list-style-type: none"><li>- Personne Compétente en Radioprotection Attestation CEP Industrie – Bureau Véritas à Pontoise le 22 mai 2001.</li><li>- Attestations de formation pour les diagnostics plomb : CESI à Arras le 30 novembre 2000 Institut de l'Expertise à Paris le 13 mars 2003</li></ul> Analyseur à fluorescence X : LPA-1 source Cobalt 57 n° 9832 Assurances : <ul style="list-style-type: none"><li>- Contrat Institut de l'Expertise Compagnie Gras Savoye n° 112 788 986</li></ul>	Gouvieux le 28 septembre 2004 <b>Guy MORIN</b>  <b>2M Entreprise</b> 60270 GOUVIEUX RCS Senlis B 402 378 749  3 Pages Plus Fiche de visite n°04092011 Pb (2 pages)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## LISTE DES LOCAUX VISITES

### Un appartement

Lot 18 du bâtiment A

2<sup>ème</sup> étage, porte gauche, escalier C

- Un espace séjour-cuisine, une salle de bains-WC.

## En conclusion, l'état des risques d'accessibilité au plomb dans les peintures a révélé :

- **l'absence de revêtements contenant du plomb avec un taux supérieur à 1mg/cm<sup>2</sup>**

**65 points mesurés**

**0 point de plomb avec un taux supérieur à 1mg/cm<sup>2</sup>**

## **Note d'information générale sur les risques liés à la présence de revêtements contenant du plomb ( arrêté du 12 juillet 1999)**

Conformément à l'article R.32-12 du Code de la santé publique :

Cette note d'information générale est annexée à tout état des risques d'accessibilité au plomb, lorsque celui-ci révèle la présence de revêtements contenant du plomb.

Cet état des risques ( incluant la présente note d'information) doit être communiqué par le propriétaire aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble.

Nom et coordonnées de l'organisme ayant procédé à l'état des risques d'accessibilité au plomb :

- 2M Entreprise 19 rue des Repas 60270 GOUVIEUX  
Inspecteur : Monsieur Guy MORIN

Au-delà d'un certain seuil, l'ingestion de plomb provoque des troubles réversibles ( anémie, colique de plomb ...) ou irréversible ( atteinte du système nerveux ...). L'intoxication des jeunes enfants est provoquée essentiellement par l'ingestion de poussières ou écailles de peintures provenant de la dégradation des revêtements de murs, de portes ou de montant de fenêtres. L'intoxication peut également survenir chez les ouvriers du bâtiment et les occupants lors de travaux entrepris dans les logements anciens libérant des poussières de plomb en grande quantité.

C'est pourquoi :

La présence du plomb dans un immeuble, même non dégradés, constitue une information qui doit être portée à la connaissance des occupants de cet immeuble et des ouvriers du bâtiment susceptibles de faire des travaux sur ces revêtements

Une vigilance particulière devra en effet être portée à l'entretien de tels revêtements afin d'éviter leur dégradation qui pourrait être la source d'une intoxication. L'humidité des parois ( due souvent à une ventilation déficiente ou à des infiltrations)devra être surveillée afin d'éviter un écaillage qui pourrait mettre à la portée d'enfants les écailles de peintures.

**Afin d'éviter la dissémination des poussières ou écailles, les occupants et les ouvriers du bâtiment devront prendre des précautions lorsque des travaux ( percement, ponçage ...) seront exécutés ( y compris dans le cadre de bricolage ).**

Si des revêtements contenant du plomb sont dégradés et que l'immeuble est occupé ; en particulier par des enfants, des mesures doivent nécessairement être prises pour remédier à cette situation ( travaux de recouvrement ou d'enlèvement des revêtements contenant du plomb).

Afin d'éviter la dissémination de poussière ou d'écailles, les occupants et les ouvriers du bâtiment devront prendre des précautions lorsque des travaux seront exécutés. En attendant la réalisation de travaux, un nettoyage humide fréquent des sols sera réalisé afin de limiter la présence de poussières ou écailles de peintures dans les zones fréquentées par les enfants.

**En l'absence de mesures visant à supprimer ce risque ( par des travaux de recouvrement ou enlèvement des revêtements contenant du plomb), le propriétaire est susceptible d'engager sa responsabilité en exposant la santé d'autrui à un risque immédiat.**

**Nota :** conformément à l'article R.32-12 du Code de la santé publique, cet état des risques d'accessibilité doit également être tenu à la disposition des agents ou services mentionnés aux articles L.722 et L.795-1 ainsi que, le cas échéant, aux inspecteurs du travail et aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

**Guy MORIN**

**FICHE DE VISITE N°**                    **04092011 Pb**

**Tableau de repérage du plomb dans les peintures**

**Adresse**                                    **43, avenue de la Libération**  
**LAMORLAYE**

**Code Postal**                              **60260**

**Cadastre**                                    **Non communiqué**  
**N° du lot**                                    **Non communiqué**  
**Propriétaire**                              **Madame Odile MISCOPEIN**  
**Monsieur ROUSSEL**

**Accompagnateur**                        **représentant l'Agence Immobilière Roussel à Gouvieux**  
**Monsieur ROUSSEL**

**Donneur d'ordre**                        **représentant l'Agence Immobilière Roussel à Gouvieux**

**Date de la visite**                        **Le 28 septembre 2004**

**Tableau des dégradations**

Ecaillage = éca

Friction = frict

Acces.\* : accessibilité

Claquage = claq

Choc = choc

Faïencerie = faïe

Grattage = gratt

Pulvérulent = pulv

Local	Plinthes	Plinthes à H. 0,80m	0,80m à Plafond	Plafond	Poutre bois	Fenêtre	Porte	Canalisation	
<b>UN APPARTEMENT, Lot 18 du bâtiment A</b>									
<b>2ème étage, porte gauche, escalier C</b>									
<b>Coin cuisine</b>									
	0,3	0,3 à 0,4	0,2	0,2	0,3	x	x	0,2	
<b>Espace séjour</b>									
	0,3	0,2	0,2 à 0,4	0,3 à 0,4	0,2	0,1			
Porte salle de bains								0,2	
Porte palière								0,3	
<b>Salle de bains-WC</b>									
	0,3	0,2 à 0,6	0,2 et carrelage	0,3	0,3	x	0,2	0,1	

# ATTESTATIONS

## MAITRISE D'ŒUVRE GLOBALE, COMPRIS MAITRISE D'ŒUVRE AMIANTE

### Assurances

- L'Auxiliaire, attestation d'assurance contrat des maîtres d'œuvre (Ordonnancement, Planification, Coordination, Maîtrise d'œuvre complète ou partielle, contrat n° 051-980200
- L'Auxiliaire, attestation d'assurance globale concepteur « missions liées à l'amiante », contrat n° 051-980200

### AMIANTE

#### Compétences

- Attestation de Compétence « Opérateur de repérage de l'amiante », Institut de l'Expertise, Janvier 2003
- Certificat de Formation « Diagnostic Amiante », Institut de l'Expertise, 28 Juin 2002
- Certificat de Formation à la Méthodologie du Diagnostic de l'Amiante Friable en Place et des M.C.A., Institut de l'Expertise, 13 avril 2001
- Attestation de Capacité « Encadrement de Chantier d'Amiante », Centre Promotionnel d'Orcemont, 6 mai 1999
- Attestation « Organisation de Chantier de Désamiantage », SNBATI Formation, 10 mars 1997

#### Assurances

- L'Auxiliaire, attestation d'assurance globale concepteur « missions liées à l'amiante », contrat n° 051-980200
- Gras Savoye, attestation d'assurance responsabilité civile, contrat n° 112 788 986

### PLOMB

#### Compétences

- Certificat de Formation au Diagnostic de l'Etat d'Accessibilité au Plomb, Institut de l'Expertise, 13 mars 2003
- Attestation de Formation de la Personne Compétente à la Radioprotection, CEP Industrie, 22 mai 2001
- Attestation de stage « Gestion des Risques liés au Plomb dans la construction 00/2 », CESI, 30 novembre 2000

#### Assurances

- Gras Savoye, attestation d'assurance responsabilité civile, contrat n° 112 788 986

### LOI CARREZ

#### Compétences

- Certificat de Compétence Loi « Carrez », Institut de l'Expertise, 21 avril 2001
- Attestation de Participation à la Formation Loi Carrez, CESI, 23 octobre 2000

#### Assurances

- Gras Savoye, attestation d'assurance responsabilité civile, contrat n° 112 788 986

### ETATS PARASITAIRES

#### Compétences

- Certificat de Formation à la Méthode de l'Expertise des Etats Parasitaires, Institut de l'Expertise, 5 octobre 2000

#### Assurances

- Gras Savoye, attestation d'assurance responsabilité civile, contrat n° 112 788 986

### EXPERTISES TECHNIQUES LOI SRU

#### Compétences

- Certificat de Formation « Diagnostic Amiante », Institut de l'Expertise, 28 Juin 2002
- Certificat de Formation « Loi SRU et Diagnostics-Diagnostic Amiante », Institut de l'Expertise, 13 avril 2001

#### Assurances

- Gras Savoye, attestation d'assurance responsabilité civile, contrat n° 112 788 986
- L'Auxiliaire, attestation d'assurance globale concepteur « missions liées à l'amiante », contrat n° 051-980200

### EXPERTISES JUDICIAIRES ET EXTRA-JUDICIAIRES AMIABLES

- Certificat de Formation à l'Expertise, l'Arbitrage, la Médiation et la Conciliation, Institut de l'Expertise, 24 février 2001

#### Assurances

- Gras Savoye, attestation d'assurance responsabilité civile, contrat n° 112 788 986

### COORDINATION SPS

#### Compétences

- Attestation de Compétence Coordonateur niveau 1, COTEBA Management SPS, 15 mai 1996

#### Assurances

- Axa France I.A.R.D., attestation d'assurance Coordonateurs de chantier en matière de sécurité et de santé, contrat n° 205 160 133 521 87

**NB :** Les copies des attestations de compétences, d'assurances et fiscales, peuvent être transmises sur demande écrite.